
Ministère des Finances

**Rapport
annuel
1999-2000**

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le ministère des Finances
du Québec.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal — 2000
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-19415-6
ISSN 1195-7832

© Gouvernement du Québec, 2000

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites
sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6), j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du ministère des Finances pour l'année financière terminée le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Bernard Landry

Québec, décembre 2000

Monsieur Bernard Landry
Vice-premier ministre et ministre d'État
à l'Économie et aux Finances
12, rue St-Louis
Québec

Monsieur le Vice-premier ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport des activités du ministère des Finances pour l'exercice financier 1999-2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-ministre

Gilles Godbout

Québec, décembre 2000

Table des matières

Partie I

Présentation générale du ministère 9

Sa mission 9

Son organisation 9

Ses ressources humaines et financières 9

Tableaux 10

Partie II

Mandats et principales réalisations 11

Chapitre I

Les politiques économiques 11

1.1 Mandat 11

1.2 Réalisations 11

1.2.1 Conjoncture internationale et financière 11

1.2.2 Conjoncture et prévision économique 11

1.2.3 Direction de l'analyse macroéconomique 12

1.2.4 Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux 12

Chapitre II

Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières 15

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires 15

2.1.1 Mandat 15

2.1.2 Réalisations 15

2.1.2.1 Travaux récurrents 15

2.1.2.2 Principaux dossiers traités au cours de l'année 1999-2000 17

2.2 Les institutions financières 20

2.2.1 Mandat 20

2.2.2 Réalisations 21

Chapitre III

Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières 23

3.1 Mandat 23

3.2 Réalisations 23

3.2.1 Gestion de l'encaisse 23

3.2.2 Programme de financement 23

3.2.3 Produits d'épargne 24

3.2.4 Gestion de la dette 24

3.2.5 Service de la dette 24

3.2.6 Opérations de trésorerie, gestion des risques et Fonds d'amortissement 25

3.2.7 Financement-Québec et Fonds de financement 25

3.2.8 Régimes de retraite du secteur public et Fonds d'amortissement des régimes de retraite 25

3.2.9 Relations avec les agents financiers 26

Chapitre IV

Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables 27

4.1 Mandat 27

4.2 Activités 1999-2000 27

4.2.1 Sociétés d'État 27

4.2.2 Organisation financière et politique comptable 30

Chapitre V

Le Contrôleur des finances 31

5.1 Mandat 31

5.2 Réalisations 31

5.2.1 L'organisation 31

5.2.2 Comptabilité gouvernementale 31

5.2.3 Contrôle et vérification 32

5.2.4 Développement, exploitation et pilotage des systèmes d'information 32

5.2.5 Changement de système gouvernemental de gestion des ressources — volet financier 33

Chapitre VI

L'administration 35

6.1 Mandat 35

6.2 Réalisations 35

6.2.1 Ressources humaines 35

6.2.2 Ressources financières 35

6.2.3 Communications 36

6.2.4 Informatique 36

6.2.5 Ressources matérielles 37

Partie III

La qualité des services aux citoyens 39

Partie IV

La représentation des groupes cibles 41

Partie V

La Politique linguistique du ministère 43

Partie VI
La protection des renseignements
personnels 45

Partie VII
Annexes

- Annexe I Lois relevant de l'autorité du ministre des
Finances, au 1^{er} avril 1999 **47**
- Annexe II Personnel de direction au 31 mars
2000 **49**
- Annexe III Liste des principales publications du ministère
des Finances **53**

Partie I

Présentation générale du ministère

Sa mission

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c.A-6), adoptée en 1970, attribue au ministre des Finances un ensemble de fonctions à l'égard de la gestion de l'économie et des finances publiques. Les mandats qu'elle lui confie définissent l'essence de la mission du ministère des Finances.

En vertu de cette loi, le ministre des Finances effectue des recherches et conseille le gouvernement en matière de politiques économique, fiscale et budgétaire. Il prépare les prévisions budgétaires présentées à l'Assemblée nationale et propose les voies et moyens nécessaires à leur réalisation. Il gère le Fonds consolidé du revenu, dirige le Bureau général de dépôts du Québec et effectue la préparation des comptes publics. Le ministre des Finances assure en outre la surveillance, le contrôle et la gestion de tout ce qui se rattache aux affaires financières du gouvernement et qui n'est pas assigné par la loi ou qui ne relève pas d'un autre ministère ou organisme.

La Loi sur l'administration financière prévoit également qu'un contrôleur des finances est nommé au Ministère. Il est notamment chargé de tenir la comptabilité et de s'acquitter de certaines fonctions quant à l'enregistrement et à la certification des engagements budgétaires et des dépenses.

Plusieurs lois, dont la liste est présentée à l'annexe I, relèvent de l'autorité du ministre des Finances. Il est, entre autres, responsable de Loto-Québec devant l'Assemblée nationale et il reçoit le rapport annuel des opérations de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De plus, en vertu des lois constitutives des sociétés d'État à capital-actions, il agit à titre d'actionnaire de ces dernières et assume les responsabilités inhérentes à cette fonction.

Enfin, le ministre des Finances est chargé de l'application de diverses lois relatives au secteur financier, au secteur du courtage immobilier et aux compagnies et propose les politiques gouvernementales en matière d'institutions financières et les modalités de leur mise en œuvre. Le ministre est responsable devant l'Assemblée nationale de l'Inspecteur général des institutions financières, de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Son organisation

Chargé d'assurer l'exécution des différents mandats du ministère des Finances, le sous-ministre est secondé par :

- le sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires, politiques institutions financières;
- le sous-ministre adjoint au financement, gestion de la dette et opérations financières;
- le sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, à l'organisation financière et aux politiques comptables;
- le sous-ministre adjoint aux politiques économiques;
- le sous-ministre adjoint aux politiques fiscales;
- le contrôleur des finances;
- le directeur général de l'administration;
- le directeur des affaires juridiques.

L'organigramme du ministère des Finances au 31 mars 2000 ainsi que la liste des titulaires des postes de direction sont présentés respectivement en pages centrales et à l'annexe II de ce rapport.

Ses ressources humaines et financières

Pour l'exercice 1999-2000, le Ministère comptait 673 postes autorisés. Son budget s'élevait à 7 330 926,5 \$ pour les dépenses et 84,0 \$ pour les investissements. En tenant compte de l'amortissement, les crédits du Ministère se chiffraient à 7 329 816,6 \$. Les crédits permanents s'établissaient à 6 941 290,4 \$ et les crédits votés à 388 526,2 \$. Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des ressources humaines et financières selon les divers programmes administrés par le Ministère.

Tableau 1
Les ressources humaines

Programmes	Effectif total 1999-2000 ¹
Politiques économiques et fiscales	164
Politiques et opérations financières	150
Contrôleur des finances	276
Gestion interne et soutien	83
TOTAL :	673

Source : Budget de dépenses 1999-2000 – Livre des Crédits

1 Incluant les fonds

Tableau 2
Les ressources financières

	Budget de dépenses \$	Moins : Amortissements \$	Plus : Investissements \$	Crédits totaux \$	Crédits 1999-2000 %
Politiques économiques et fiscales	23 460,8			23 460,8	0,32
Politiques et opérations financières	9 391,3			9 391,3	0,13
Contrôleur des finances	15 967,5			15 967,5	0,22
Service de la dette et intérêts sur le compte des régimes de retraite	6 934 000,0			6 934 000,0	94,60
Gestion interne et soutien	18 762,1	1 193,9	84,0	17 652,2	0,24
Soutien au développement de l'économie	94 201,4			94 201,4	1,29
Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi	190 690,0			190 690,0	«2,60
Provision pour des initiatives concernant les revenus	44 453,4			44 453,4	«0,60
TOTAL :	7 330 926,5	1 193,9	84,0	7 329 816,6	100,00
Moins : CRÉDITS PERMANENTS				6 941 290,4	94,70
CRÉDITS À VOTER				388 526,2	5,30

Source : Budget de dépenses 1999-2000 – Livre des Crédits

Partie II

Mandats et principales réalisations

Chapitre I

Les politiques économiques

1.1. Mandat

Le Secteur des politiques économiques a comme objectif général de conduire les travaux et les analyses nécessaires pour conseiller les autorités sur la situation et les perspectives économiques ainsi qu'en matière de politiques économiques. Plus spécifiquement, il a pour mandat de :

- produire les analyses et les prévisions requises pour établir le cadre économique à l'intérieur duquel s'inscriront les projections budgétaires du gouvernement;
- prévoir les taux d'intérêt et les taux de change nord-américains et internationaux nécessaires à l'élaboration de la stratégie de financement du gouvernement et à l'évaluation du service de la dette publique;
- réaliser les travaux nécessaires pour identifier les facteurs qui déterminent l'évolution économique à long terme du Québec et leurs interrelations;
- procéder à l'évaluation des impacts économiques, fiscaux et structurants de projets économiques majeurs et proposer des recommandations quant aux opportunités qu'ils représentent pour le Québec;
- proposer des politiques économiques pour corriger les problèmes structurels de l'économie du Québec et accroître son potentiel de croissance et de création d'emplois;
- conseiller les autorités du Ministère sur les orientations à privilégier en matière de situation et de politiques économiques;
- coordonner, pour le Discours sur le budget, la préparation des documents et des autres renseignements requis concernant les questions de conjoncture et de politiques économiques.

1.2 Réalisations

Direction générale de l'analyse, prévisions et politiques macroéconomiques

1.2.1 Conjoncture internationale et financière

Au cours de 1999-2000, le secteur des politiques économiques a réalisé plusieurs travaux dans le domaine de la conjoncture internationale et financière.

Des études prévisionnelles portant sur les horizons à court et à moyen terme des devises et des taux d'intérêt nord-américains et internationaux ont été réalisées. Ces études ont été mises à jour périodiquement, dans le cadre notamment des travaux du Comité de gestion de la dette du Ministère. Elles ont, entre autres, servi à effectuer le calcul et le suivi du service de la dette ainsi qu'à élaborer la stratégie de financement du gouvernement.

Le secteur a également effectué un suivi régulier de la situation économique mondiale et des marchés financiers nord-américains et internationaux.

Ces divers travaux ont de plus permis de tenir les autorités informées de l'évolution de l'économie internationale et des marchés financiers et des conséquences pouvant en découler pour l'économie québécoise.

Pour être en mesure d'assurer son mandat en matière de conjoncture internationale et financière, la Direction a dû également réaliser plusieurs travaux visant à développer et entretenir des outils informatiques, divers outils de prévision et de simulation ainsi que divers instruments d'analyse. De plus, l'exercice de son mandat a exigé que le secteur gère un ensemble de banques de données économiques et financières.

1.2.2 Conjoncture et prévision économique

Dans le cadre des travaux de planification budgétaire, la Direction de la conjoncture et prévision économique a élaboré des prévisions à court et à moyen termes sur l'évolution des économies canadiennes et québécoises. Pour ce faire, elle a mené un certain nombre d'analyses et d'études sur divers aspects de la situation économique au Québec et au Canada tout en

assurant le développement et l'entretien de modèles macroéconométriques de prévision pour le Québec et le Canada. Elle a par ailleurs assuré la mise à jour périodique de ces analyses prévisionnelles, selon les besoins du ministère. Les principaux résultats des analyses prévisionnelles et le bilan de l'évolution de l'économie pour l'année précédente ont également fait l'objet d'une section du document Plan budgétaire publié dans le cadre du Discours sur le budget.

La Direction a en outre assuré un suivi étroit et régulier de l'évolution de la situation économique au Québec et au Canada dans son ensemble et a tenu informées les autorités ministérielles et gouvernementales des enjeux courants touchant l'économie du Québec, en particulier ceux susceptibles d'affecter les équilibres financiers du gouvernement.

Par ailleurs, la Direction de la conjoncture et prévision économique a contribué aux travaux qui ont mené à la publication du document « L'économie et les finances publiques du Québec — constats et orientations » publié en octobre 1999 dans le cadre de la commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers et visant à faire le point sur l'état de l'économie et des finances publiques au Québec.

Enfin, la Direction de la conjoncture et prévision économique a participé aux échanges réguliers que le ministère entretient, notamment, avec les investisseurs et autres agents des marchés financiers. Cette participation a pris en particulier la forme de rencontres et de présentations sur la situation et les perspectives de l'économie du Québec ainsi que la préparation de sections de documents tels *Le profil financier du Québec* ou de prospectus d'emprunts.

1.2.3 Direction de l'analyse macroéconomique

La Direction a agi à titre d'expert-conseil en matière de diagnostic sur diverses questions économiques d'intérêt ministériel ou sectoriel, notamment sur des questions comme les impacts économiques de la hausse du prix du pétrole, le niveau des capacités excédentaires de production et la croissance potentielle, l'évolution de la productivité et du niveau de vie, la compétitivité du secteur manufacturier et les mouvements migratoires des travailleurs qualifiés.

La Direction a préparé des hypothèses de projections économiques à long terme, tenant compte notamment du vieillissement de la population, et a produit, en collaboration avec la Direction de la conjoncture et prévision économique, des analyses destinées à mieux encadrer les scénarios de prévisions économiques à moyen terme.

La Direction a également contribué à la rédaction de la section économique du Plan budgétaire présenté

lors du Discours sur le budget 2000-2001 ainsi qu'à diverses notes sur la situation de l'économie québécoise et sur les orientations économiques et les pistes d'action à privilégier pour favoriser son développement.

1.2.4 Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux

Lors de l'exercice 1999-2000, la Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux a étudié et évalué plusieurs projets économiques majeurs, en particulier en ce qui a trait à l'analyse de leurs effets structurants ainsi que leurs impacts économiques et fiscaux pour le Québec. Afin d'effectuer ces analyses, les représentants de la Direction ont travaillé en étroite collaboration avec des promoteurs de projets d'investissement, des représentants de ministères, organismes et sociétés d'État.

Pour être en mesure d'assurer son mandat en matière d'analyse de projets économiques majeurs, la Direction a dû également réaliser plusieurs travaux visant à développer et entretenir des modèles et outils d'estimation et de simulation ainsi que divers instruments d'analyse.

Par ailleurs, la Direction a poursuivi le développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, annoncée par le ministre d'État à l'Économie et aux Finances lors du Discours sur le budget 1999-2000. Par exemple, au cours du printemps, la Direction a rédigé le projet de loi créant la Société de développement ayant pour mandat d'administrer la Zone de commerce international. Ce projet de loi a été sanctionné le 22 octobre 1999.

De plus, tout au long de l'année, la Direction de l'analyse des investissements et projets spéciaux a assumé temporairement la gestion de la Zone de commerce international. À cet égard, elle a analysé un grand nombre de plan d'affaires et rencontré plusieurs investisseurs. Elle a élaboré un plan de communication et développé plusieurs outils de promotion. Elle a également réalisé de nombreuses activités de prospection et de démarchage, en collaboration avec Investissement-Québec et la Société générale de financement, afin d'identifier des entreprises susceptibles de s'établir dans la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.

La Direction a aussi contribué à l'élaboration de diverses mesures qui ont fait l'objet d'annonces dans le Discours sur le budget 2000-2001, notamment dans les domaines du support aux entreprises, des ressources naturelles et du développement régional. En particulier, elle a rédigé le fascicule intitulé « *Pâtes et papiers : pour une industrie moderne et compétitive* » publié avec les documents budgétaires.

Enfin, elle a également coordonné les travaux du groupe de travail interministériel sur la politique de remboursement des médicaments et réalisé plusieurs mandats spéciaux d'analyse et de recherche sur différents aspects touchant les politiques économiques. Elle a également produit plusieurs discours et présentations pour les autorités du ministère des Finances.

Chapitre II

Les politiques fiscales et budgétaires et les institutions financières

- Le secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières a comme objectif général d'effectuer les recherches et les analyses nécessaires pour conseiller le gouvernement en matière de politique fiscale et budgétaire, de relations financières fédérales-provinciales et de développement et de réglementation du secteur financier au Québec.

2.1 Les politiques fiscales et budgétaires

2.1.1 Mandat

- Pour ce qui est des politiques fiscales et budgétaires, le secteur assume des fonctions conseil, des fonctions d'analyse et de recherche ainsi qu'une responsabilité spécifique dans le développement des secteurs de la nouvelle économie.

Fonctions conseil

Le secteur conseille le ministre dans l'élaboration des mesures fiscales et budgétaires présentées notamment dans le cadre du *Discours sur le budget*.

Le secteur conseille le ministre sur les orientations à privilégier en matière de finances publiques.

Le secteur formule des avis dans les domaines où le ministère des Finances intervient en appui aux activités d'autres ministères et organismes, notamment en matière de tarification, de fiscalité locale et de questions fiscales ou économiques touchant les populations autochtones.

Fonctions d'analyse et de recherche

Le secteur élabore les prévisions et les perspectives à court, à moyen et à long terme concernant l'évolution des équilibres financiers du gouvernement, en collaboration avec les autres secteurs concernés du ministère ainsi que les autres ministères et organismes.

Le secteur évalue les structures de taxation du Québec, du gouvernement fédéral, des provinces canadiennes et d'autres juridictions dans le monde, dans le but d'adapter les structures de taxation du Québec aux objectifs du gouvernement et à l'évolution du contexte économique.

Le secteur évalue la situation relative des finances publiques du Québec par rapport à celle des autres

provinces canadiennes ainsi que des pays membres de l'OCDE, afin de formuler des orientations à privilégier en cette matière.

Le secteur évalue l'impact financier et la dynamique des programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec.

Fonction de développement des secteurs de la nouvelle économie

Le secteur était responsable, jusqu'au 31 mars 2000, du Bureau de développement de la nouvelle économie (BDNE). Le BDNE a été créé pour assurer l'implantation, la gestion et la promotion des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI), de la Cité du multimédia, des Carrefours de la nouvelle économie (CNE) et du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ). Dans ce cadre, une aide fiscale est octroyée à certaines conditions en faveur des entreprises appartenant aux secteurs de la nouvelle économie, dont notamment les nouvelles technologies de l'information et des communications. De plus, le BDNE gère le crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

Dans le cadre du mandat qui lui est confié, le BDNE doit analyser les projets soumis par les entreprises, délivrer les attestations d'admissibilité, assurer les relations et les suivis avec les promoteurs immobiliers et prendre en charge la gestion courante.

Le *bulletin d'information* du 31 mars 2000 (2000-1) a annoncé le transfert à Investissement-Québec, à compter du 1^{er} avril 2000, des responsabilités antérieurement dévolues au BDNE.

2.1.2 Réalisations

2.1.2.1 Travaux récurrents

- Le mandat du secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières implique que soient effectués un certain nombre de travaux récurrents. Les plus importants de ces travaux sont énumérés ci-après.

Élaboration de propositions fiscales et budgétaires

Le secteur prépare le *Discours sur le budget* ainsi que les déclarations et communiqués ministériels con-

cernant le régime fiscal. En 1999-2000, le *Discours sur le budget* a été présenté par le ministre le 14 mars 2000 (Budget 2000-2001).

Le secteur prépare le *Plan budgétaire*, publié en même temps que le *Discours sur le budget*. Le *Plan budgétaire* présente la situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public pour l'année en cours, ainsi que les orientations budgétaires et financières du gouvernement.

Le secteur prépare les *Renseignements supplémentaires sur les mesures du budget*. Ce document, également publié en même temps que le *Discours sur le budget*, présente le détail des mesures affectant les revenus et les dépenses.

Le secteur prépare le *Bulletin d'information*. Publié à plusieurs reprises au cours de l'année, le *Bulletin d'information* traite des mesures fiscales. En 1999-2000, six bulletins d'information ont été publiés, les 30 juin 1999 (99-1), 15 juillet 1999 (99-2), 30 septembre 1999 (99-3), 5 novembre 1999 (99-4), 26 novembre 1999 (99-5) et 22 décembre 1999 (99-6).

Le secteur formule des avis sur les mémoires présentés au Conseil des ministres et portant sur des dossiers présentant un impact budgétaire.

Le secteur analyse l'évolution à moyen et à long terme des finances publiques du Québec et propose des orientations à cet égard.

Élaboration de prévisions

Le secteur analyse les revenus autonomes et en prévoit l'évolution. Cette activité implique

- la mise à jour et le développement des modèles et des prévisions servant à établir le lien entre l'activité économique et les revenus du gouvernement;
- l'intégration et le suivi des prévisions de revenus autonomes de l'ensemble des ministères;
- des échanges avec le Contrôleur des finances, le ministère du Revenu et les autres ministères impliqués dans la comptabilisation et le suivi des revenus;
- la participation à des conférences fédérales-provinciales sur les techniques de prévision de revenus;
- l'analyse et le suivi des prévisions financières des organismes consolidés aux états financiers du gouvernement.

Le secteur prévoit et assure le suivi des revenus de transferts en provenance du gouvernement fédéral, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Le secteur intègre ces prévisions avec celles concernant les dépenses de programmes des ministères et organismes, le service de la dette, les opérations non

budgétaires (placements, prêts et avances et régimes de retraite principalement) et les opérations de financement (encaisse, dette directe et Fonds d'amortissement des régimes de retraite), dans le but de prévoir le cadre financier du gouvernement.

Le secteur produit le budget de caisse gouvernemental (recettes et déboursés) sur une base mensuelle.

Évaluation des structures de taxation

Le secteur analyse les propositions de réaménagement fiscal formulées au sein de l'appareil gouvernemental ou à l'extérieur de celui-ci.

Le secteur élabore, met à jour ou utilise différents instruments d'analyse de la fiscalité québécoise, dont notamment

- le modèle de calcul de l'effort fiscal comparatif du Québec par rapport à l'Ontario;
- le modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales sur le revenu disponible pour diverses catégories de ménages;
- le modèle de simulation calculant l'impact des mesures fiscales sur les équilibres financiers du gouvernement;
- le modèle de simulation calculant l'impact de différents régimes fiscaux, applicables au Canada, aux États-Unis ou ailleurs dans le monde, sur le fardeau fiscal supporté par les entreprises;
- le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec calculant l'impact du régime des taxes à la consommation sur les agents économiques du Québec.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le secteur s'est doté de nouveaux outils d'analyse, soit notamment le modèle de simulation de politiques sociales de Statistique Canada, qui permet d'évaluer l'impact de modifications aux régimes d'imposition et de transferts au Québec et ailleurs au Canada.

Le secteur effectue également

- la comparaison du niveau et de la répartition du fardeau fiscal entre le Québec, les autres provinces canadiennes et les autres pays de l'OCDE;
- le suivi des revenus et des dépenses des administrations municipales et l'analyse des propositions de réaménagement de la fiscalité locale.

Services offerts aux entreprises de la nouvelle économie

Au cours des dernières années, des mesures fiscales ont été mises en place au Québec afin d'appuyer le développement des entreprises de la nouvelle économie, notamment celles des secteurs du multimédia et

des nouvelles technologies de l'information et des communications. Ces mesures, très incitatives, offrent un crédit d'impôt remboursable sur les salaires et certains autres avantages.

Afin de coordonner l'administration de l'ensemble des mesures d'aide fiscale mises à la disposition des entreprises et d'assurer un traitement efficace des demandes, un guichet unique, soit le Bureau de développement de la nouvelle économie (BDNE), a été mis en place lors du *Discours sur le budget de 1999-2000*.

Jusqu'au 31 mars 2000, le secteur procédait, par l'intermédiaire du BDNE,

- à l'analyse des dossiers,
- à l'émission des attestations,
- à l'accompagnement des entreprises dans leur processus d'investissement.

Révision des tarifs

Le secteur coordonne le processus de révision des tarifs des ministères et des organismes et assure le suivi de leur mise en œuvre. Cette coordination est effectuée dans le triple but de dégager une perspective gouvernementale sur l'à-propos et le niveau des tarifs, de maintenir la cohérence avec la politique fiscale et de prendre en considération le fardeau fiscal déjà supporté par la clientèle desservie.

Interventions concernant les transferts fédéraux

Le secteur prépare les documents nécessaires à la défense des intérêts du Québec dans le domaine des revenus de transferts en provenance du gouvernement fédéral.

Le secteur prépare les conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances et assure la participation aux comités fédéraux-provinciaux de fonctionnaires. Ces comités sont les suivants :

- Comité permanent des hauts fonctionnaires (sous-ministres);
- Comité sur les arrangements fiscaux;
- Comité sur la fiscalité.

Évaluation des grands paramètres de la situation financière et budgétaire

Le secteur prépare les mémoires au Conseil des ministres sur le suivi et la prévision des équilibres financiers.

Le secteur prépare la publication trimestrielle de la *Synthèse des opérations financières* du gouvernement.

Le secteur participe à l'élaboration du *Profil financier du Québec*, destiné principalement aux investisseurs. Le secteur collabore également à la préparation des prospectus d'emprunt et des documents d'appui pour les agences de cotation.

Le secteur assure le suivi et la mise à jour des indicateurs financiers du gouvernement du Québec, et analyse ceux des autres gouvernements au Canada et des gouvernements des pays de l'OCDE.

Autres travaux

Le secteur élabore les présentations expliquant la problématique des finances publiques du Québec, ainsi que la structure du gouvernement et le processus budgétaire. Ces présentations s'adressent aux autorités gouvernementales ainsi qu'à divers intervenants à l'extérieur de l'appareil gouvernemental, entre autres des représentants d'autres juridictions.

Le secteur utilise un modèle de projection de moyen et long terme des équilibres financiers du gouvernement du Québec.

Le secteur utilise un modèle simulant les finances des municipalités et analysant les propositions susceptibles d'affecter celles-ci.

Le secteur participe à la table des coordonnateurs ministériels en matière autochtone.

Le secteur élabore les propositions de nature fiscale ou financière dans le cadre des négociations sectorielles ou globales avec les nations autochtones du Québec.

2.1.2.2 Principaux dossiers traités au cours de l'année 1999-2000

Dans le cadre des travaux récurrents précédemment énumérés ou au delà de ceux-ci, le secteur a traité certains dossiers particuliers au cours de l'année 1999-2000. Les principaux de ces dossiers sont identifiés ci-après.

Réduction de l'impôt des particuliers

À l'automne 1999, une commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers a eu lieu. Lors de l'ouverture de cette commission parlementaire, le secteur a assuré la publication des documents suivants :

- les « dépenses fiscales » (édition 1999);
- « L'indexation du régime d'imposition et de transferts aux particuliers »;
- « Les taux marginaux implicites de taxation »;
- « L'effort fiscal comparé des contribuables québécois à l'impôt des particuliers »;

- Les « *statistiques fiscales des particuliers* » (années d'imposition 1996 et 1997);
- Les « *statistiques fiscales des sociétés* » (année d'imposition 1996).

Le secteur a procédé à l'analyse des différents mémoires déposés ainsi qu'au suivi des débats tenus en commission parlementaire. Les débats se sont étalés sur une période de six semaines, du 12 octobre 1999 au 18 novembre 1999.

Dans le *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement a notamment annoncé les mesures suivantes :

- réduction de 13 % de l'impôt sur le revenu des particuliers, totalisant 4,5 milliards de dollars – soit 1 milliard de dollars en 2000-2001, 1,5 milliard de dollars en 2001-2002 et 2 milliards de dollars en 2002-2003;
- application de cette réduction en trois étapes, soit en mai 2000, en janvier 2001 et en janvier 2002;
- annonce d'un mécanisme d'indexation automatique du régime d'imposition du revenu des particuliers à partir de l'année d'imposition 2003;
- bonification du régime d'imposition du travailleur autonome, avec l'introduction d'une nouvelle déduction dans le calcul du revenu, égale à 50 % de la cotisation payée au régime des rentes du Québec ou au régime de pension du Canada;
- bonification du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, afin d'améliorer l'incitation au travail grâce à une réduction des taux marginaux de taxation implicite;
- amélioration du crédit d'impôt remboursable pour l'hébergement d'un parent, avec l'élargissement de l'expression « parent admissible » à un oncle, une tante, un grand-oncle ou une grand-tante;
- amélioration de l'aide fiscale accordée aux couples infertiles, grâce à un nouveau crédit d'impôt remboursable et à la bonification du crédit d'impôt pour adoption;
- mise en place d'un nouveau crédit d'impôt pour les athlètes de haut niveau;
- bonification du traitement fiscal applicable aux bourses d'études ou de perfectionnement ainsi qu'aux récompenses couronnant une œuvre remarquable.

Lors de la présentation du *Discours sur le budget*, le secteur a assuré la publication d'un fascicule budgétaire intitulé « *La réduction de l'impôt des particuliers, des bénéficiaires pour tous les contribuables* ». Ce fascicule explicite les mesures annoncées concernant la réduction de l'impôt des particuliers.

Dans les *bulletins d'information* publiés au cours de l'année 1999-2000, plusieurs mesures concernant l'impôt des particuliers ont été précisées, explicitées ou spécifiées, dont notamment

- la bonification du régime d'imposition simplifié (30 juin 1999, 99-1),
- des ajustements à la détermination du montant de la prime payable au régime d'assurance-médicaments du Québec (30 septembre 1999, 99-3),
- l'assouplissement des conditions d'admissibilité au crédit d'impôt remboursable pour le soutien à domicile des personnes âgées (26 novembre 1999, 99-5).

Mesures concernant l'impôt des entreprises

Dans le *Discours sur le budget 2000-2001*, le gouvernement a annoncé des mesures visant à stimuler les investissements et créer des emplois :

- mise en place d'un congé fiscal de dix ans pour les projets majeurs d'investissements, couvrant l'impôt sur le revenu, la taxe sur le capital et les cotisations des employeurs au FSS;
- reconduction jusqu'au 31 mars 2005 de l'amortissement accéléré à 125 % et du congé de taxe sur le capital de deux ans applicables notamment aux investissements manufacturiers et au matériel informatique.

Le *Discours sur le budget 2000-2001* comprenait également des mesures visant à accélérer le branchement sur le réseau Internet des entreprises québécoises, soit :

- l'application au cours des deux prochaines années d'un nouveau crédit d'impôt remboursable en faveur des PME, égal à 40 % des dépenses engagées et pouvant atteindre 40 000 \$;
- l'instauration pour une période temporaire d'un taux d'amortissement accéléré de 125 % pour les investissements en fibre optique dans les régions du Québec à l'extérieur des grands centres urbains.

Le *Discours sur le budget 2000-2001* comprenait des mesures définies afin de soutenir le développement économique des régions :

- mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour la « Vallée de l'aluminium », afin de promouvoir la transformation de l'aluminium dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour le « Technopole Angus », afin d'y attirer des PME manufacturières ou du secteur de l'environnement;

- bonification de la politique maritime, notamment par une diminution du critère de jauge brute de 100 à 50 tonneaux pour l'admissibilité d'un navire au crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation navale.

Dans le secteur de la culture, le *Discours sur le budget* annonçait un nouveau crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres.

Le *Discours sur le budget 2000-2001* comprenait également l'octroi d'une aide financière de 30 millions de dollars à la Société des événements majeurs internationaux du Québec, pour assurer tout à la fois la stabilité et la croissance des événements de divertissement qui ont atteint le statut de manifestations internationales.

Dans les *bulletins d'information* publiés au cours de l'année 1999-2000, plusieurs mesures concernant l'impôt des entreprises ont été précisées, explicitées ou spécifiées, soit notamment :

- des mesures définies dans le cadre de la Stratégie fiscale intégrée pour l'économie du savoir (30 juin 1999, 99-1);
- l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour la Cité de l'optique, afin de renforcer la vocation de la région de Québec dans le domaine de l'optique et de la photonique et de faire de cette région un pôle d'excellence d'envergure mondiale dans ce domaine (30 juin 1999, 99-1);
- la prolongation de la période d'application des taux majorés du crédit d'impôt pour le design (30 juin 1999, 99-1);
- la bonification du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique et télévisuelle à l'égard des productions régionales (30 juin 1999, 99-1).

Mesures fiscales à l'égard des entreprises de la nouvelle économie

Les mesures fiscales spécifiques pour la nouvelle économie ont été mises en place en mars 1996 (crédit d'impôt à la production de titres multimédias), mars 1997 (Centres de développement des technologies de l'information), juin 1998 (Cité du multimédia) et mars 1999 (Centre national des nouvelles technologies de Québec et Carrefours de la nouvelle économie).

Le secteur, par l'intermédiaire du BDNE, a apporté aux entreprises concernées les services requis. Au cours de l'année 1999-2000, le succès de ces différentes mesures s'est confirmé.

- Au 31 mars 2000, 173 entreprises s'étaient prévaluées de ces mesures.

- L'objectif fixé à l'égard de la Cité du multimédia, soit la création de 10 000 emplois en dix ans, était pour les trois quarts en voie d'être atteint, moins de deux ans après la mise en place de la mesure.
- Les Carrefours de la nouvelle économie, mis en place il y a moins d'un an, connaissent un développement particulièrement important. Au 31 mars 2000, la mise en place de 28 CNE a déjà été annoncée dans dix régions du Québec, et seize autres CNE sont en processus de désignation.

Ressources pour la santé, les services sociaux, les jeunes et l'éducation

Tout au long de l'année et dans le cadre de l'élaboration du *Discours sur le budget 2000-2001*, le secteur a contribué à la préparation des mesures ci-après.

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, des ressources additionnelles de 2,7 milliards de dollars sur deux ans ont été affectées à différentes mesures, afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens, dans un contexte de vieillissement de la population et d'évolution rapide des technologies.

Le secteur a également collaboré à l'élaboration des mesures touchant les jeunes et l'éducation. Totalisant plus de 1,2 milliard de dollars sur deux ans, ces mesures découlent pour une large part des engagements pris par le gouvernement au moment du Sommet du Québec et de la jeunesse.

C'est ainsi que le *Discours sur le budget 2000-2001* annonçait :

- une hausse récurrente du budget des réseaux, dont principalement le réseau universitaire;
- la mise en place de bourses d'excellence;
- la création d'un Fonds jeunesse, pourvu d'une somme de 240 millions de dollars.

Mesures visant le secteur local

Le secteur a élaboré diverses mesures ayant un impact sur les finances municipales, dans le cadre du *Discours sur le budget 2000-2001*.

C'est ainsi que la contribution des municipalités au Fonds spécial de financement des activités locales a été abolie à partir de janvier 2001. En contrepartie, le gouvernement conservera, à partir de ce moment, le produit de la taxe sur les entreprises de télécommunications, de gaz et d'électricité.

Les municipalités bénéficieront d'un gain net de 430 millions de dollars pour les exercices 2000, 2001 et 2002, si on tient également compte des investissements consentis dans les infrastructures ainsi que de

la prise en charge, par le gouvernement, des programmes particuliers et des coûts de transition.

Tarifification gouvernementale

En juin 1999, le secteur a procédé à la distribution, à l'ensemble des ministères et organismes, du nouveau cadre de référence sur la tarification gouvernementale. Différentes mesures ont été prises, afin d'assurer la diffusion de ce document auprès des responsables ministériels, dont une présentation au Groupe d'action en gestion financière en octobre 1999.

Le secteur a également préparé, au cours de la seconde partie de l'exercice financier 1999-2000, un premier rapport annuel sur la tarification à l'échelle gouvernementale, répondant ainsi au souhait exprimé par les parlementaires lors d'une session de la Commission de l'administration publique.

Des travaux majeurs ont été menés au cours de l'exercice 1999-2000, concernant la révision de la mission du Curateur public et de son financement. Le secteur a contribué aux travaux touchant le niveau de ressources souhaitables, ainsi que la révision de la tarification imposée à la clientèle du Curateur. Il en est résulté une politique de gratuité presque complète à l'égard des services rendus aux personnes elles-mêmes.

Négociations avec les populations autochtones

Le secteur a participé à la préparation des aspects financiers de l'offre faite à certaines communautés innues à titre d'« approche commune ». Les travaux ont porté notamment sur les revenus tirés des redevances et le partage des coûts d'un futur traité avec le gouvernement fédéral.

Taxes spécifiques

En plus de la taxe de vente du Québec, le gouvernement perçoit des taxes spécifiques sur les carburants, le tabac et les boissons alcooliques. De façon à tenir compte du développement des microbrasseries, les taux actuels de réduction du droit et de la taxe spécifiques applicables à la bière ont été augmentés et des assouplissements ont été apportés à leurs conditions d'application.

Afin de réduire l'incidence du tabagisme, particulièrement chez les jeunes, le taux de la taxe spécifique a été augmenté de 60 cents par cartouche de 200 cigarettes.

Lutte contre l'évasion fiscale

Le secteur a participé à l'élaboration des mesures spécifiques mises en place pour percevoir tous les revenus dus au gouvernement. Il en a assuré le suivi.

À cet égard, des projets totalisant 38,6 millions de dollars ont été financés à même la *Provision pour percevoir tous les revenus* du ministère des Finances, notamment dans l'industrie de la construction et dans le domaine de la lutte contre le commerce illégal de boissons alcooliques.

Transferts fédéraux

Le Québec a été l'hôte, en août 1999, de la Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux. À cette occasion, le secteur a été appelé à coordonner les travaux des fonctionnaires des ministères des Finances des provinces.

Ces travaux ont donné lieu

- à la publication par le ministre des Finances du Québec, au nom de ses collègues provinciaux, d'un document intitulé « *Améliorer la compétitivité et le niveau de vie des Canadiens* »;
- à la tenue de deux rencontres des ministres des Finances des provinces, à Toronto et Ottawa, présidées par le ministre des Finances du Québec.

Autres travaux

Le secteur a joué un rôle conseil dans les travaux portant notamment sur la révision des modes de gestion prévue au plan d'action du secteur de la santé et des services sociaux.

Le secteur a participé, en collaboration avec le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'élaboration du guide visant à encadrer la réflexion des entités qui souhaitent se doter du statut de Centre de performance et d'imputabilité (CPI), dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur l'administration publique*.

Au nom du ministère des Finances, le secteur dirige, conjointement avec le ministère de l'Environnement, le groupe de travail sur les instruments économiques mis en place par le Comité interministériel sur les changements climatiques (CICC). Ce groupe de travail fait partie du mécanisme de concertation mis en place par le CICC afin de préparer le plan d'action du Québec, défini dans le cadre du Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre.

2.2 Les institutions financières

2.2.1 Mandat

- Pour ce qui est des institutions financières, le secteur des politiques fiscales et budgétaires et des institutions financières assume des fonctions conseil, des fonctions d'analyse et de recherche, ainsi que des fonctions opérationnelles.

Fonctions conseil

Le secteur conseille le ministre dans l'élaboration des politiques définies en matière de développement et de réglementation du secteur financier au Québec.

Le secteur propose au ministre des orientations, politiques et stratégies, afin de guider sa prise de décision à l'égard du secteur financier et de lui permettre de s'acquitter pleinement et efficacement de ses responsabilités.

Le secteur formule des avis dans toute matière relative à la réglementation et au développement du secteur financier.

Fonctions d'analyse et de recherche

Le secteur procède à des analyses et recherches et formule des avis au ministre relativement à l'état, au rôle, au fonctionnement, aux besoins et à l'évolution des marchés financiers et des institutions financières.

Ces analyses, recherches et avis concernent également les législations qui régissent les marchés financiers et les institutions financières, de manière à ce que le ministre soit à la fine pointe de l'information en ces matières, aux plans québécois, canadien et international.

Fonctions opérationnelles

Le secteur assume également des fonctions opérationnelles, afin d'assurer aux décisions du ministre la meilleure sécurité possible et d'optimiser le rayonnement de son action à travers le gouvernement et la communauté financière, particulièrement dans le cadre de la gestion des mesures fiscales visant à favoriser le développement du secteur financier au Québec.

Le secteur effectue le suivi des décisions ministérielles en matière de politiques concernant le développement et la réglementation du secteur financier au Québec.

Le secteur agit comme interlocuteur gouvernemental auprès des gouvernements, ministères et organismes canadiens ou étrangers, dans toutes les matières relatives aux institutions financières, sauf en ce qui concerne plus directement les organismes de surveillance.

Le secteur agit comme interlocuteur et promoteur auprès de la communauté financière québécoise, canadienne et étrangère et ce, à titre de responsable de la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant à favoriser le développement du secteur financier au Québec.

Le secteur assume, en collaboration avec le ministère du Revenu du Québec et avec d'autres intervenants du milieu, l'implantation, la gestion et le suivi des mesures fiscales annoncées par le gouvernement.

2.2.2 Réalisations

Secteur des valeurs mobilières

En 1999-2000, le secteur a travaillé à l'élaboration de la position du gouvernement concernant le projet de restructuration des bourses canadiennes présenté par ces dernières en mars 1999. Le Québec a alors exprimé sa préoccupation relativement à l'accès au financement boursier pour les entreprises québécoises et à l'impact sur le secteur financier québécois de la restructuration projetée.

Le projet initial a alors été modifié, afin d'assurer le maintien à Montréal d'une bourse d'actions pour les PME québécoises, en plus de l'exclusivité, à la Bourse de Montréal, des transactions de produits financiers dérivés au sein des bourses canadiennes.

Le secteur a également examiné et discuté l'implantation d'un marché des actions à Montréal avec de possibles partenaires étrangers.

Secteur de la distribution de produits et services financiers

Le secteur a contribué à l'élaboration de nombreux projets de règlements adoptés par les organismes d'encadrement prévus par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, dont particulièrement le Bureau des services financiers, et à leur approbation par le gouvernement. Le secteur a par la suite collaboré à l'administration de cette loi, pleinement mise en vigueur le 1^{er} octobre 1999.

Secteur des caisses d'épargne et de crédit

Le secteur a amorcé la réforme de la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*. Le secteur a notamment identifié les principes directeurs de la réforme et déterminé les principales composantes de la nouvelle loi.

Mesures fiscales visant à favoriser le développement du secteur financier

— Programme des centres financiers internationaux

Le secteur a participé à l'élaboration du projet de loi 77, *Loi sur les centres financiers internationaux*. À la suite de la sanction de cette loi, le 20 décembre 1999, le secteur est responsable de l'administration du programme des centres financiers internationaux (CFI), ce qui a notamment impliqué la délivrance de plus de 600 attestations d'admissibilité, nécessaires à l'obtention d'avantages fiscaux pour les employés admissibles des CFI. Les données relatives à l'ensemble du processus ont par ailleurs été intégrées dans une banque informatique nouvellement créée, laquelle facilitera l'exercice pour les années subséquentes.

En vertu de cette même loi, le *Fonds du centre financier de Montréal* a été constitué. Ce fonds, dont la gestion est assumée par le secteur, servira à financer des activités de promotion de Montréal comme ville financière internationale. Il est alimenté à même les frais payés pour l'étude des dossiers des CFI, ainsi que par les contributions annuelles versées par ces entreprises et par une subvention du ministère des Finances.

Des mesures fiscales touchant les centres financiers internationaux ont été explicitées et spécifiées dans le *bulletin d'information* du 30 juin 1999 (99-1).

- Programmes favorisant l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille

Ces mesures, annoncées à l'occasion du *Discours sur le budget* du 31 mars 1998, ont atteint leur vitesse de croisière. Ainsi, lors du lancement de la mesure concernant les fonds communs de placement, un objectif de 75 nouveaux fonds avait été retenu afin d'accroître de façon significative l'actif géré au Québec. Ce programme a déjà dépassé cet objectif, avec 83 nouveaux fonds créés et les promoteurs disposent encore d'une année pour bénéficier de cette mesure fiscale.

De plus, 55 gestionnaires de portefeuille en période d'apprentissage ont obtenu un visa permettant à leur employeur d'obtenir une aide fiscale à l'égard de leur rémunération, contribuant d'autant au développement du secteur financier québécois.

Autres dossiers

- *Livre blanc* du gouvernement fédéral

Le secteur a étudié en détail le *Livre blanc* du gouvernement fédéral de juin 1999, intitulé « *La réforme du secteur des services financiers canadiens, un cadre pour l'avenir* », et qui faisait suite au *rapport MacKay*. Le secteur a examiné les enjeux des propositions présentées pour le secteur financier québécois, ainsi que leur implication sous l'angle de la protection des compétences du Québec.

- Démutualisation de L'Industrielle-Alliance

Le secteur a contribué à la préparation du projet de démutualisation de L'Industrielle-Alliance, compagnie d'assurance sur la vie, particulièrement dans la phase finale menant à l'élaboration du projet de loi privé.

Chapitre III

Le financement, la gestion de la dette et les opérations financières

3.1 Mandat

Le secteur du financement, de la gestion de la dette et des opérations financières a pour mandat :

- de planifier et réaliser le financement du gouvernement, de même que de certaines sociétés d'État et organismes du secteur public et d'assurer la coordination des emprunts d'Hydro-Québec et du secteur municipal avec les emprunts gouvernementaux;
- de gérer la dette du gouvernement en visant une diversification optimale dans le but d'en minimiser les coûts et les risques;
- d'élaborer les documents légaux relatifs aux emprunts et aux autres transactions financières;
- de conseiller le gouvernement sur les politiques à l'égard des régimes de retraite des employés du secteur public, notamment en matière de comptabilité et de financement ainsi qu'en ce qui a trait à la politique de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite;
- d'effectuer la prévision des dépenses relatives au service de la dette du gouvernement, incluant celles relatives aux régimes de retraite et d'élaborer les mesures visant à gérer le service de la dette et à en réduire le coût;
- de gérer la mise en marché des produits d'épargne du gouvernement par l'entremise de Placements Québec;
- de gérer le Fonds de financement, qui a pour fonction d'effectuer des prêts à certains organismes du secteur public;
- de fournir des services à Financement-Québec, une société d'État dont la mission est d'effectuer des emprunts en son nom propre garantis par le gouvernement et de prêter les sommes obtenues aux organismes des réseaux de la santé et de l'éducation;
- de gérer les portefeuilles des fonds d'amortissement des emprunts du gouvernement et de ceux des institutions subventionnées en visant un rendement optimal et en favorisant une participation active au marché secondaire des titres du secteur public québécois;

- de satisfaire les besoins de trésorerie du Fonds consolidé du revenu, incluant les besoins en devises étrangères;
- de gérer les opérations monétaires et l'émission des effets de paiement du Fonds consolidé du revenu;
- de gérer les modes de paiement et de perception électroniques;
- d'assurer les relations avec les investisseurs et les agences de crédit.

3.2 Réalisations

3.2.1 Gestion de l'encaisse

Les flux monétaires résultant des opérations financières du gouvernement ont atteint 1 000 milliards de dollars au cours de l'année écoulée.

Les paiements par virements automatiques représentent 45 % des 26 millions de paiements réguliers effectués. Cependant, sur la base de la valeur monétaire de l'ensemble des paiements, plus de 95 % sont effectués de façon électronique. Cela s'explique par le fait que les opérations de financement, qui représentent une part fort importante des transactions effectuées, sont toutes faites de façon électronique.

Afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les ministères et organismes en matière de paiement et de perception électronique, la direction des services bancaires électroniques a poursuivi la démarche de déploiement du serveur électronique de paiement. Ce serveur est utilisé pour les transactions effectuées sur internet.

3.2.2 Programme de financement

Les emprunts effectués en 1999-2000 pour les besoins du Fonds consolidé du revenu et du Fonds de financement ont totalisé 6 381 millions de dollars (5 188 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 193 millions de dollars pour le Fonds de financement). Les conditions de financement ayant prévalu au cours de l'année ont permis au gouvernement d'effectuer deux emprunts publics sur le marché canadien ainsi que deux emprunts publics sur les marchés internationaux, soit un emprunt de 1,5 milliard de dollars américains et un emprunt de 150 millions d'Euro.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, le secteur du financement à long terme a renouvelé la partie à un an (1 milliard de dollars américains) de la marge de crédit syndicataire d'un montant total de 3,5 milliards de dollars américains (une tranche de 2 milliards de dollars américains a une échéance de 5 ans). Cette marge de crédit sert de support aux divers programmes d'emprunts à court terme du gouvernement (bons du trésor, papier commercial, etc.).

Enfin, le secteur a assuré la coordination des emprunts de l'ensemble du secteur public, en particulier ceux du secteur municipal, qui ont totalisé 2 211 millions de dollars. Il a également agi dans le cadre de l'octroi de la garantie du gouvernement à des emprunteurs du secteur public, notamment à l'égard des emprunts de 2 220 millions de dollars effectués par Hydro-Québec au cours de l'année civile 1999.

3.2.3 Produits d'épargne

La mise en marché des produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec s'effectue sous l'appellation de Placements Québec, une bannière commerciale dûment enregistrée.

Les objectifs fixés en 1999-2000, pour la quatrième année d'existence de Placements Québec, visaient principalement à augmenter sa notoriété auprès des épargnants québécois, à continuer d'élargir son bassin de clientèle et à augmenter l'échéance moyenne de l'encours en favorisant la détention de produits dans les régimes ou fonds enregistrés (REER, FERR, CRI et FRV).

Dans cette perspective, trois campagnes de souscription appuyées par une stratégie publicitaire soutenue à la télévision et dans les quotidiens ont été réalisées au cours de l'année financière :

- en mai 1999, une campagne axée sur les Obligations à taux progressif et les Obligations d'épargne du Québec;
- en octobre et en novembre 1999, le produit vedette de la campagne fut l'Obligation à taux progressif. Un boni d'intérêt de 1 % la première année était accordé sur les produits enregistrés;
- en février 2000, durant la campagne REER, une émission d'Obligations boursières du Québec fut également réalisée. Il s'agit d'un produit innovateur donnant un rendement basé sur la performance de l'indice d'actions Scotia Capitaux Québec 30.

Durant l'année 1999-2000, 464 millions de dollars ont été recueillis par la vente de produits d'épargne, portant l'encours à 2 592 millions de dollars au 31 mars 2000.

Par ailleurs, la stratégie de mise en marché mise en œuvre au cours des dernières années a eu pour effet de modifier significativement la composition de cet encours. En effet, de 100 % en 1996, la part des Obligations d'épargne est passée à 50,0 % au 31 mars 2000, alors que celle des Obligations à taux progressif, un produit d'échéance moyenne plus longue, était de 30,7 % à cette date.

De plus, l'encours des produits placés dans les régimes ou fonds enregistrés a crû de 194,8 millions de dollars à 309,6 millions de dollars durant l'année 1999-2000, contribuant ainsi également à l'augmentation de l'échéance moyenne de l'encours.

3.2.4 Gestion de la dette

En 1999-2000, le secteur des politiques financières a poursuivi les travaux nécessaires à la mise à jour du portefeuille de dette de référence. De plus, le programme de gestion de la dette a été poursuivi. Ce programme vise à minimiser le coût du service de la dette à moyen et long terme.

Au 31 mars 2000, la proportion de la dette directe libellée en dollars canadiens s'établissait à 64,1 % et la proportion de la dette à taux fixe était de 56,5 %. Quant à l'échéance moyenne pondérée de l'ensemble de la dette du gouvernement, excluant les obligations d'épargne, les bons du Trésor et les billets de trésorerie, elle était de 11,4 ans au 31 mars 2000.

Par ailleurs, l'exercice d'options a permis de racheter des obligations émises il y a plusieurs années à des taux d'intérêt élevés, d'une valeur totale de 225 millions de dollars, et de refinancer ces sommes à des taux nettement plus faibles. Les économies ainsi réalisées atteignent plus de 67 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

3.2.5 Service de la dette

Au cours de l'année écoulée, la Direction de la prévision et de la gestion du service de la dette a continué à produire des prévisions mensuelles de la dépense du service de la dette. Ces prévisions sont réalisées dans le cadre des mises à jour des équilibres financiers du gouvernement, notamment au moment de la préparation du Discours sur le budget.

La Direction a également continué d'effectuer la prévision et le suivi des activités de financement et de l'évolution de la dette du secteur public du Québec.

3.2.6 Opérations de trésorerie, gestion des risques et Fonds d'amortissement

Les opérations du secteur de la trésorerie consistent à effectuer le financement à court terme du gouvernement, la gestion des risques de taux d'intérêt et de change, ainsi que la gestion des Fonds d'amortissement.

En 1999-2000, le ministère des Finances est demeuré un émetteur important sur les marchés de court terme au Canada. Au total, 82,1 milliards de dollars de titres ont été émis, sous forme notamment de bons du trésor, de notes escomptées et de papier commercial.

À certains moments dans l'année, le ministère dispose de liquidités en raison du décalage entre l'encaissement des recettes et les déboursés. Ces liquidités sont placées temporairement sur les marchés, ce qui génère des revenus d'intérêts.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, la Direction de la gestion des risques a poursuivi ses opérations visant à éviter des fluctuations non désirées de certaines composantes de la dette ou du service de la dette. Ces opérations se font au moyen d'instruments comme les options, les contrats à terme et les contrats d'échange de devises ou de taux d'intérêt.

Le secteur de la trésorerie est également responsable de gérer les sommes déposées dans les fonds d'amortissement relatifs aux emprunts du gouvernement et des établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Le capital sous gestion est d'environ 3 milliards de dollars.

Le volume de transactions réalisé dans le cadre de ces opérations permet d'améliorer la liquidité des titres du Québec et de réduire les coûts d'emprunts du secteur public québécois. Les activités du secteur de la trésorerie favorisent également l'essor du secteur financier du Québec.

À ces activités s'ajoutent les opérations de prêts de titres qui améliorent également la liquidité des titres du Québec. Ces opérations ont atteint 60,3 milliards en 1999-2000.

3.2.7 Financement-Québec et Fonds de financement

Financement-Québec a été créée par la Loi sur Financement-Québec (L.Q. 1999, chapitre 11) sanctionnée le 16 juin 1999 et mise en vigueur le 1^{er} octobre 1999. Cette Société emprunte en son nom sur les marchés financiers, avec la garantie du gouvernement, et prête les fonds aux établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux pour le financement de leurs immobilisations.

Cette tâche était auparavant réalisée par le Fonds de financement. Cependant, suite à la réforme des conventions comptables du gouvernement, les activités de financement de long terme du Fonds de financement ont été limitées aux organismes qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, alors que Financement-Québec dessert les organismes qui sont hors du périmètre comptable.

La mise en opération de Financement-Québec a nécessité un travail important :

- élaboration de la structure organisationnelle;
- détermination de la valeur des actifs et des passifs à transférer du Fonds de financement à Financement-Québec;
- élaboration de l'entente de service avec le ministère des Finances;
- préparation de la documentation juridique et administrative nécessaire au fonctionnement de la société.

Tous les prêts consentis aux établissements des réseaux par le Fonds de financement ainsi que les avances sous-jacentes au 30 septembre 1999 ont été transférés à Financement-Québec à la date de mise en vigueur de sa loi, soit le 1^{er} octobre 1999.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, 80 prêts à long terme totalisant 1 061,9 millions de dollars ont été consentis aux organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Au 31 mars 2000, l'encours des prêts à long terme de Financement-Québec s'élevait à 3,7 milliards de dollars.

Par ailleurs, le Fonds de financement a poursuivi ses activités de financement avec les organismes du périmètre comptable du gouvernement, soit les sociétés d'État, les organismes publics et les fonds spéciaux.

Au cours de l'exercice financier 1999-2000, le Fonds de financement a effectué 48 prêts à long terme pour un montant de 1 313,6 millions de dollars, portant l'encours de ces prêts à 5,4 milliards de dollars.

Pendant la même période, les activités de financement à court terme sur billets et sur marge de crédit ont généré un total de 552 prêts, pour un volume de transactions de 13,8 milliards de dollars, portant l'encours sous gestion à 2,4 milliards de dollars au 31 mars 2000.

3.2.8 Régimes de retraite du secteur public et Fonds d'amortissement des régimes de retraite

En 1993, le gouvernement du Québec a créé le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

(FARR). Ce fonds constitue une réserve liquide qui pourra éventuellement être utilisée pour payer les prestations des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances.

En décembre 1999, le gouvernement a dévoilé sa politique d'accélération des dépôts au FARR. Cette politique prévoit que, d'ici 20 ans, les sommes accumulées dans le FARR seront équivalentes à 70 % des engagements actuariels du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés du secteur public. Les montants nécessaires pour effectuer les dépôts au FARR seront empruntés sur les marchés financiers. Le gouvernement aura toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts ne seront effectués que lorsque les conditions sur les marchés, notamment le niveau des taux d'intérêt et la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations, seront favorables. Par ailleurs, le gouvernement pourra, s'il le désire, accélérer davantage ses dépôts.

En 1999-2000, le gouvernement a effectué des dépôts pour un montant total de 2 612 millions de dollars. La valeur marchande du fonds se situait à 5 703 millions de dollars à la fin de l'exercice financier.

3.2.9 Relations avec les agents financiers

Le service des relations avec les agents financiers est responsable de la conception et de la production des documents et des présentations visuelles s'adressant aux marchés financiers, notamment, le « Profil financier du Québec » et le « Profil financier aujourd'hui ». Le service est également responsable des relations avec les agences de crédit.

L'objectif premier des documents de promotion est de présenter un portrait complet et synthétisé de la situation économique, fiscale, budgétaire et financière du Québec. Les documents sont mis à jour régulièrement, soit lors de la parution du Budget et des synthèses des opérations financières ou encore, lorsque les représentants du ministère effectuent des tournées de promotion auprès des investisseurs.

Au cours de l'exercice 1999-2000, des présentations ont été effectuées au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Japon.

Chapitre IV

Les sociétés d'État, l'organisation financière et les politiques comptables

4.1 Mandat

- Conseiller le gouvernement quant aux responsabilités du ministre des Finances à titre d'actionnaire des sociétés d'État et procéder aux restructurations et dispositions d'actifs indiquées;
- Prendre en charge certains dossiers spécifiques concernant les projets d'investissement des sociétés d'État;
- Analyser les prévisions financières de certaines sociétés d'État et organismes gouvernementaux;
- Assurer l'examen des plans de développement et des plans stratégiques de certaines sociétés d'État;
- Assurer la gestion du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE);
- Assurer la gestion du Fonds d'aide à l'industrie des chevaux de course;
- Analyser tout projet soumis au Conseil des ministres qui concerne l'organisation financière des fonds spéciaux ou des organismes de même que les politiques financières des ministères pour rendre plus efficace la gestion des fonds publics;
- Revoir et organiser les processus financiers afférents aux lois supportant l'administration financière du gouvernement;
- Recommander au ministre la forme et la teneur des comptes publics de même que la présentation et la publication des états financiers consolidés du gouvernement;
- Répondre au Vérificateur général relativement aux questions concernant les états financiers consolidés et les comptes publics;
- Élaborer les conventions comptables et les politiques en cette matière et les soumettre au Conseil du trésor;
- Faire le suivi des normes comptables proposées par les organismes régulateurs et de voir, le cas échéant, à leur application aux opérations du gouvernement et à celles des autres entités du secteur public.

4.2 Activités 1999-2000

4.2.1 Sociétés d'État

De nombreux dossiers de restructuration et d'assistance financière concernant des sociétés d'État et des entreprises du secteur privé ont fait l'objet d'études et de négociations, notamment le projet d'implantation d'une usine de semi-conducteurs. Aussi, dans le cadre du plan de relance de l'industrie des courses de chevaux initié en 1998-1999, la Société nationale du cheval de course (SONACC) a été mise sur pied dans le but d'assurer un nouvel encadrement à cette industrie. La bonification des bourses versées lors de la tenue des programmes de courses et le début des travaux de redéploiement de l'Hippodrome de Montréal ont également contribué à la mise en œuvre de ce plan de relance.

En collaboration avec Investissement-Québec, la Direction générale a assumé la responsabilité du suivi des projets et des budgets du Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE) ainsi que de la mise en vigueur du nouveau règlement régissant le FAIRE. Lors de la préparation du Discours sur le budget 2000-2001, la Direction générale a aussi participé à la refonte du programme des immigrants investisseurs et à l'élaboration du programme Déclat-PME.

La Direction générale a apporté son concours à Loto-Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux pour mettre sur pied un programme de soutien et de traitement des joueurs pathologiques.

Enfin, la Direction générale a assuré le suivi de la Stratégie de l'accroissement de l'investissement privé (SAIP) annoncée au Discours sur le budget 1998-1999. La SAIP est un ensemble de mesures et d'actions concrètes concernant plusieurs sociétés d'État et visant à faciliter le démarrage de projets d'investissement pouvant totaliser 19 milliards de dollars sur la période 1998-2003. Grâce aux outils mis en place, la Direction générale a pu informer adéquatement le ministre des Finances des résultats de la SAIP.

4.2.2 Organisation financière et politiques comptables

Au cours de la dernière année, la Direction de l'organisation financière a participé aux travaux relatifs à la modernisation de la gestion gouvernementale, en coordonnant la révision de la Loi sur l'administration financière et en collaborant à la mise en place de nouvelles législations, soit la Loi sur l'administration publique et la Loi sur le ministère des Finances.

Au cours de 1999-2000, la Direction a produit des analyses à l'égard des commentaires du Vérificateur général portant sur les états financiers consolidés du gouvernement. Ces analyses concernaient les aspects touchant les normes et les politiques comptables du gouvernement, notamment la consolidation des réseaux de l'éducation et de la santé et la comptabilisation de certains transferts fédéraux.

Enfin, en plus de contribuer à l'analyse des impacts comptables et à la mise en œuvre de certaines mesures du Discours sur le budget, la Direction a été impliquée dans la création, la dissolution et la réorganisation financière de certains fonds spéciaux, organismes (notamment la Financière agricole et la Régie du bâtiment) et comptes à fin déterminée dans le but d'optimiser la gestion financière du gouvernement. Elle a de plus contribué à la restructuration administrative et financière du programme des immigrants investisseurs afin de le rendre encore plus performant en ce qui concerne les retombées économiques pour les PME québécoises.

Chapitre V Le Contrôleur des finances

5.1 Mandat

Le Contrôleur des finances exerce le mandat qui lui est conféré par la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) et ses règlements. Il doit plus précisément :

- tenir la comptabilité du gouvernement selon les règles édictées par le Conseil du trésor et fournir aux ministères du gouvernement les services de comptabilité requis;
- enregistrer, conformément à la loi, les engagements financiers imputables sur les crédits et voir à ce que ces engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas ces crédits et leur soient conformes;
- tenir un registre des engagements imputables sur chaque crédit et certifier qu'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour exécuter les engagements découlant d'un contrat et venant à échéance dans l'année financière où il est fait;
- préparer un état de tous les rapports et mandats spéciaux ainsi que de toute dépense encourue en conséquence;
- préparer le mandat du Lieutenant-gouverneur et certifier qu'il y a une autorité législative pour faire la dépense donnant lieu à l'émission de tout paiement fait à même le Fonds consolidé du revenu;
- voir à ce qu'aucun mandat ne soit émis pour un paiement de deniers publics si la demande de paiement n'a pas été faite régulièrement, si ce paiement ne constitue pas une imputation régulière sur un crédit, si ce paiement excède le solde disponible du crédit sur lequel il est imputable, ou si, à l'égard de ce paiement, un engagement imputable sur un crédit n'a pas été validement conclu ou n'a pas été exécuté suivant les conditions qui y sont attachées;
- préparer un rapport s'il y a refus de certifier qu'un mandat peut être émis pour un paiement de deniers publics;
- opérer la compensation gouvernementale, à l'exception des créances fiscales;
- enfin, le Contrôleur des finances est chargé de la préparation des Comptes publics.

5.2 Réalisations

5.2.1 L'organisation

De façon à être proactif en regard des impératifs de la modernisation de l'administration publique et des modifications législatives afférentes, le Contrôleur des finances a débuté une démarche pour repositionner ses modes d'intervention auprès des ministères et organismes. Il a également participé à la table de travail « La gestion des contrôles dans le nouveau cadre de gestion » dont l'objectif est de fournir des orientations gouvernementales en matière de contrôle dans un contexte de responsabilisation et d'imputabilité. De plus, il a maintenu ses implications au sein de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA).

5.2.2 Comptabilité gouvernementale

À ce chapitre, le Contrôleur des finances est principalement chargé de tenir la comptabilité gouvernementale, d'assurer l'exercice des contrôles financiers et de préparer les Comptes publics.

En 1999-2000, en plus de préparer les états financiers mensuels et annuels de quelque cinquante-huit (58) ministères et organismes budgétaires, il a tenu la comptabilité de onze (11) fonds spéciaux dont la responsabilité relève du ministre titulaire, et ce, dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources gouvernementales en cette matière.

Durant l'exercice 1999-2000, le Contrôleur des finances a poursuivi les activités de mise en œuvre et de formation à l'égard de la comptabilisation des immobilisations du gouvernement. Il a émis des directives supplémentaires et a participé à des ateliers d'échange sur les problématiques d'application de la nouvelle norme mise en place lors de la dernière réforme comptable.

De plus, afin d'assurer la comptabilisation adéquate des dépenses exceptionnelles reliées à certains sinistres, le Contrôleur des finances a coordonné, de concert avec le ministère de la Sécurité publique et le Secrétariat du Conseil du trésor, les activités d'enregistrement des dépenses occasionnées par l'avalanche de Kangiqsualujjuaq qui a eu lieu à l'hiver 1999.

Afin de donner suite à une demande du Conseil exécutif, le Contrôleur des finances a élaboré un cours de formation sur une démarche de calcul du coût de

revient. Huit (8) sessions de deux (2) jours ont ainsi été données à quatre-vingt-neuf (89) personnes provenant de vingt-huit (28) ministères et organismes.

Enfin, en matière de normalisation et de recherche en comptabilité, il a commenté différents projets de normes de comptabilisation produits par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés. À ce titre, au cours de l'exercice 1999-2000, il a formulé des commentaires sur une dizaine d'énoncés de principes et d'exposés-sondages portant notamment sur : les immobilisations corporelles louées, les opérations de cession-bail, les emprunts contractés au nom d'une entreprise publique, la conversion des devises étrangères ainsi que le modèle de présentation des états financiers du gouvernement.

5.2.3 Contrôle et vérification

En ce domaine, le Contrôleur des finances a pour mission de certifier la conformité des paiements effectués à même le Fonds consolidé du revenu avec les lois, les règlements et les directives en vigueur (Loi sur l'administration financière) ainsi que de faire rapport sur les irrégularités liées à l'exactitude, à la conformité et à l'intégralité des revenus et des recettes. Il réalise également des mandats spéciaux, d'envergure gouvernementale ou ministérielle, à la demande du gouvernement.

Les interventions de certification sont effectuées conformément aux normes généralement reconnues par les organismes de normalisation. Tous les mandats et les rapports réalisés sont présentés aux gestionnaires concernés des ministères et organismes. Les rapports visent à informer les gestionnaires des anomalies constatées et leur faire part des améliorations à apporter.

Au cours de l'exercice concerné, quarante-six (46) interventions portant sur des systèmes en exploitation (dépenses/déboursés et revenus/recettes) ont été effectuées.

Au cours de l'exercice, des efforts considérables ont également été consacrés à la réalisation d'interventions sur les systèmes de revenus et recettes en exploitation et en développement du ministère du Revenu. Ces interventions ont un impact important puisque près de cinquante milliards de dollars (50 MM \$) sont encaissés annuellement par ce seul ministère. Des résultats pour ces interventions ont été communiqués au ministère du Revenu.

En plus des cinq (5) mandats confiés au Contrôleur des finances en vertu de directives du Conseil du trésor, six (6) mandats spéciaux ont également été réalisés. Ces interventions ont eu lieu dans des ministères, des organismes, des sociétés d'État, des entre-

prises sans but lucratif ainsi que dans des entreprises privées. Elles ont porté sur différents domaines tels que l'analyse financière, l'évaluation de la gestion, l'enquête et la fraude.

Enfin, toujours dans le secteur du contrôle et de la vérification, le Contrôleur des finances a continué d'apporter son expertise au développement du Système de gestion intégrée des ressources (GIREs). Cette intervention consiste à fournir un niveau raisonnable d'assurance quant à l'efficacité des contrôles qui seront incorporés au futur système ainsi qu'à fournir une expertise conseil en matière de contrôle interne et de fiabilité des informations financières et non financières. Ces travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

Le Contrôleur des finances a également poursuivi ses activités de vérification et de suivi en matière d'ententes fédérales-provinciales. Ainsi, vingt-huit (28) mandats de vérification ont été réalisés au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2000, dont vingt-trois (23) ont permis l'émission d'un certificat de conformité. De plus, il a continué d'apporter un soutien important aux ministères concernés pour la préparation et la validation des réclamations provisoires et demandes d'avances transmises au gouvernement du Canada dans le cadre des sinistres du Saguenay et de la tempête de verglas. Enfin, des services ont été fournis à titre de Commissaire aux comptes auprès de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française.

5.2.4 Développement, exploitation et pilotage des systèmes d'information

Au cours de l'exercice 1999-2000, les activités inhérentes à l'entretien, au support opérationnel, à l'exploitation et au pilotage des systèmes d'information se sont poursuivies permettant ainsi la réalisation de sa mission légale et administrative ainsi que sa mission service. Ces activités ont permis de maintenir de façon permanente la fiabilité et la stabilité des systèmes de gestion budgétaire et comptable, des différents systèmes financiers ainsi que ceux de diffusion des données financières.

En matière de développement et d'entretien, des améliorations totalisant un investissement de l'ordre de 4 240 jours-personnes ont été apportées aux diverses composantes du SYGBEC ainsi qu'aux systèmes hors SYGBEC, et cela afin de maintenir la corrélation des systèmes administratifs et des systèmes d'information.

Des modifications significatives ont été apportées au système « États financiers » afin de répondre aux besoins d'identification des données utilisées par le ministère des Finances et par le Contrôleur des finan-

ces, entre autres, en vue de simplifier la préparation et d'améliorer l'efficacité dans la production des états financiers consolidés facilitant ainsi l'atteinte des délais de production prescrits.

D'importantes modifications ont été apportées au système « Gestion de la dette publique » afin de mettre en place des mécanismes permettant de communiquer avec la clientèle externe via le transfert électronique d'information. Ces adaptations ont permis de réduire les délais pour le traitement de l'information et dans certains cas, d'éliminer la nécessité des doubles saisies. De plus, ces améliorations ont diminué fortement les risques d'erreurs causées par la manipulation des données et se sont traduites par un meilleur service envers notre clientèle.

Dans le but d'optimiser la fiabilité des données et la performance du réseau local du Contrôleur des finances, d'importants travaux ont été apportés au regard du redéploiement des serveurs et à l'installation d'une nouvelle unité de prise de copie de sécurité. Ces modifications ont permis de diminuer de moitié les opérations de récupération des fichiers.

Des efforts importants ont été investis pour terminer la modernisation du parc de micro-ordinateurs de façon à garantir la compatibilité à l'an 2000 du réseau local du Contrôleur des finances.

De plus, en matière de pilotage des systèmes, le Contrôleur des finances a maintenu des services de qualité, tant au regard de la coordination de la production, que de la formation et de l'évolution des systèmes. Ainsi, le service téléphonique de première ligne auprès des utilisateurs a donné suite à plus de 3 400 appels reçus. Également, vingt-cinq (25) sessions de formation portant sur différents aspects des systèmes financiers ont été organisées, rejoignant une clientèle de deux cent trente-huit (238) représentants de ministères et organismes. Enfin, divers travaux portant sur l'évolution du système budgétaire et comptable relevant de la responsabilité du Contrôleur des finances ont été réalisés, incluant notamment plusieurs études d'opportunités.

5.2.5 Changement de système gouvernemental de gestion des ressources – volet financier

Dans le cadre du nouveau système de gestion intégrée des ressources (GIREs), le personnel du Contrôleur des finances a contribué à la réalisation des biens livrables de la phase « Étendue et planification » tant pour le volet processus que technologie. En outre, il a procédé à la description des processus actuels et à l'identification des processus futurs, des écarts et des solutions potentielles en ressources financières.

Dans le but d'assumer pleinement ses responsabilités et de mettre à profit ses compétences, le Contrôleur des finances a travaillé activement à la conclusion d'une entente de gestion entre le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette entente précise les modalités du partenariat entre les deux organisations dans la gestion du volet financier du système GIREs.

Chapitre VI L'administration

6.1 Mandat

Le secteur de l'administration doit assurer au ministère le soutien professionnel et technique dont il a besoin dans les domaines des ressources humaines, de la gestion financière, des communications, de l'informatique et des ressources matérielles.

6.2 Réalisations

6.2.1 Ressources humaines

La Direction des ressources humaines fournit des services-conseils et opérationnels aux gestionnaires et à l'ensemble du personnel en matière de dotation, de développement des ressources humaines, de relations de travail, de rémunération et d'avantages sociaux ainsi que de santé/sécurité au travail.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts pour maintenir un bon climat de travail, particulièrement par des échanges soutenus à travers les différents comités « patrons-syndicats » : 6 rencontres des comités ministériels de relations professionnelles (CMRP) et 7 rencontres du comité ministériel de l'organisation du travail (CMOT). D'autre part, aucun nouveau grief a été déposé alors que 2 ont été réglés, passant de 30 griefs en début de période à 28 au 31 mars 2000 pour une réduction de 6 %.

L'effectif régulier et occasionnel est passé de 617 postes à 701, soit une augmentation de 84 postes. Au chapitre de la mobilité, 48 postes ont été comblés par mutation, 38 par recrutement et 56 par affectation; un total de 142 comblements, soit 3 % de moins que les 149 de 1998-1999. On comprend que de tels mouvements engendrent un volume d'activités supplémentaires équivalent dans le secteur de la rémunération.

Le Ministère accorde une importance majeure au maintien et au développement des compétences de son personnel. En 1999-2000, l'effort de développement s'est accru de 169,49 % par rapport à l'année précédente portant le nombre total de jours/personne à 2 225, soit 3,25 jours/personne par employé. Les principaux investissements ont porté sur l'informatique, la formation, la formation en gestion et le français écrit.

On accorde une importance majeure au projet de modernisation de la gestion publique. À l'été 1999, tout le personnel a été consulté sur l'énoncé de politique « Pour de meilleurs services aux citoyens », ainsi

que sur le projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique. En janvier 2000, les gestionnaires ont pu assister à une rencontre de sensibilisation sur les trois grands chantiers et leurs impacts sur la gestion : la modernisation, GIREs et l'inforoute. Le plan ministériel d'implantation de la modernisation pour les cinq prochaines années fut déposé dans les délais prescrits. L'impact sur les personnes et l'accompagnement dans le changement y ont une place de premier plan.

6.2.2 Ressources financières

Les services rendus par la Direction des ressources financières visent à supporter et à conseiller les autorités et les gestionnaires du Ministère dans la gestion de leurs ressources financières. Plus spécifiquement, ces services portent sur :

- la préparation, le suivi et le contrôle des budgets de dépenses et d'investissements;
- la réalisation des activités d'engagement des crédits, de paiement des comptes, d'application des directives, des normes, des règlements et de comptabilisation des opérations;
- l'administration et la comptabilisation des revenus et des recettes;
- l'adaptation et l'évolution des activités dans le domaine des ressources financières.

En 1999-2000, les activités de la Direction ont été influencées principalement par une croissance importante des activités des programmes et des crédits budgétaires du Ministère, par l'implantation des nouvelles normes comptables concernant les immobilisations, par la réforme de la gestion gouvernementale et par l'embauche de personnel.

Dans ce contexte, les priorités de la direction ont consisté à :

- faire le recrutement des candidats pour combler les postes;
- assurer la réalisation des activités régulières et courantes;
- mettre en place les éléments requis pour effectuer et comptabiliser les opérations nécessaires à la liquidation des nouveaux crédits et en faire le suivi;
- mettre en place les nouvelles règles de comptabilisation des immobilisations et des dépenses d'amortissements;

- procéder à l'abolition du fonds des technologies de l'information du Ministère;
- faire l'inventaire des immobilisations du ministère et en monter le registre;
- fournir les informations et documents requis pour assurer la réalisation des étapes du cycle budgétaire: revue de programmes, crédits détaillés et étude des crédits;
- participer à divers travaux reliés à la modernisation de la gestion gouvernementale et à Gires.

6.2.3 *Communications*

La présentation du Discours sur le budget par le ministre des Finances, la Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers, la mise en marché des produits d'épargne, et la promotion des programmes pour développer la nouvelle économie et la Zone de commerce internationale de Montréal à Mirabel, tels ont été les dossiers principaux de la Direction des communications en 1999-2000.

Le Discours sur le budget 2000-2001, présenté en mars, mettait l'accent sur les réductions d'impôt, sur les investissements en santé et en éducation, sur l'accès des familles à Internet et sur le développement du commerce électronique. Des documents d'information ont été publiés sur ces sujets et diffusés, via les succursales bancaires et les caisses populaires pour le dépliant, et via les bureaux de Communication-Québec pour les fascicules « Pour une société branchée » et « La réduction de l'impôt des particuliers »; des résumés des mesures du budget ont été publiés dans les quotidiens et dans les hebdomadaires régionaux. Tous les documents d'information étaient disponibles sur le site Internet du ministère et sur des sites associés d'une dizaine de médias et d'organismes, dès la présentation du Discours sur le budget par le ministre des Finances, dont le discours à l'Assemblée nationale a été transmis en direct sur le site. De plus, un outil interactif permettait de calculer la réduction d'impôt applicable à plusieurs situations familiales.

Pour la Commission parlementaire sur la réduction de l'impôt des particuliers à l'automne 1999, un dépliant a été distribué via les marchés d'alimentation et le réseau des banques et des caisses populaires et un résumé des enjeux a été publié dans les quotidiens. Le site Internet du ministère a présenté des résumés quotidiens des mémoires soumis à la commission et rendu disponibles tous les documents d'information. Enfin, un jeu questionnaire interactif mettait à l'épreuve les connaissances des visiteurs du site.

Dans le cadre de la mise en marché des produits d'épargne émis par le gouvernement du Québec, sous la bannière Placements Québec, la Direction des communications a participé à la réalisation de trois cam-

pagnes publicitaires en 1999-2000. La première, en mai 1999, portait sur les Obligations d'épargne du Québec et les Obligations à taux progressif du Québec; la seconde, à l'automne 1999, sur les Obligations Sécuri+ du Québec et les Obligations à taux progressif du Québec; la troisième, à l'occasion de la période REER en février 2000, sur le REER à taux progressif et le REER à rendement boursier. Les quotidiens, les hebdomadaires régionaux, la télévision, les stations de radio réseaux et communautaires ont été utilisés pour rejoindre la clientèle cible.

La Direction des communications a organisé des événements de relations publiques pour promouvoir les différents programmes de la Cité du multimédia, le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ), les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et les Carrefours de la nouvelle économie (CNE). Au total, la Direction a participé à l'organisation de treize événements de presse. De plus, la Direction, a réalisé, en collaboration avec les Chambres de commerce de Montréal et de Québec, des déjeuners-conférences au cours desquels le vice-premier ministre a commenté les résultats d'une étude de la firme KPMG portant sur la compétitivité du Québec.

Dans le but de promouvoir le service « Paiement en ligne », lequel permet aux ministères et organismes de régler les achats de biens et services gouvernementaux effectués via Internet, la Direction a conçu et réalisé, à leur intention, un dépliant promotionnel et produit une présentation visuelle.

Le service à la clientèle et la consolidation de sa collection ont été les deux priorités de la bibliothèque du ministère en 1999-2000. Un dépliant décrivant les services et outils offerts a été publié et pour compléter le traitement de sa collection et la rendre plus accessible, la bibliothèque a finalisé l'enregistrement et le pointage de tous les périodiques et catalogué 3 188 monographies. Pour l'année, 2 931 prêts ont été effectués, dont 710 étaient des prêts inter-bibliothèques. D'abord au service du personnel du ministère, la bibliothèque est ouverte aux citoyens pour consultation; ils peuvent aussi emprunter des documents par l'entremise de leur bibliothèque municipale ou d'enseignement.

6.2.4 *Informatique*

La Direction de l'informatique a poursuivi ses activités relatives aux systèmes corporatifs et administratifs, au support à la clientèle et au service réseau et services spécialisés. Son action vise à améliorer la disponibilité et la facilité d'utilisation de l'ensemble des technologies mises à la disposition du personnel du ministère.

Au chapitre des réalisations de système, dans la foulée de la préparation à l'an 2000, la migration de toutes les applications de l'ordinateur central vers des serveurs locaux s'est effectuée avec succès. De plus, de nombreux efforts ont été consacrés pour permettre à toutes les autres applications du ministère de passer l'an 2000 sans faille ou interruption de service.

Par ailleurs, le principal système corporatif en cours de développement est celui du suivi de courrier ministériel. Il remplacera deux systèmes désuets en usage chez plus de 80 utilisateurs. Il améliorera le suivi du courrier et l'efficacité des opérations dans l'ensemble de la hiérarchie ministérielle. De plus, il fera le lien avec les demandes du Cabinet et du Conseil exécutif. Les usagers peuvent s'attendre à une amélioration notable de l'efficacité opérationnelle par l'ajout de plusieurs fonctionnalités et à un meilleur suivi des demandes auprès des directions, tout en réduisant les délais administratifs. Enfin, la Direction a développé un système administratif de « magasin virtuel » où l'ensemble des unités administratives fait maintenant des demandes de fournitures à la Direction des ressources matérielles de façon électronique.

Au chapitre de la technologie, groupé autour des services à la clientèle et de réseau, plusieurs activités ont été réalisées. Le service à la clientèle a continué ses activités d'installation, de configuration, d'entretien des équipements et de dépannage à l'utilisateur. Le service a amorcé le virage de l'implantation d'une approche « qualité ». Le but est d'augmenter la qualité des interventions de la Direction et de s'assurer que les travaux sont exécutés à la satisfaction de l'utilisateur. Cette année le service a répondu à plus de 4 800 demandes, installé plus d'une centaine de nouveaux postes de travail, procédé à plusieurs réaménagements et répondu à plusieurs urgences dans des délais très courts. Le service de réseau a, quant à lui, modernisé une partie du matériel et des logiciels du parc. Le tout se manifeste par une plus grande stabilité de l'environnement, malgré la sollicitation croissante sur l'infrastructure réseau.

Une nouvelle salle de relève informatique située à l'extérieur du 12, rue Saint-Louis, est maintenant disponible. Sa mise en production améliorera la sécurité et la relève. Une étude d'ingénierie des nouveaux plans de liens des télécommunications est en cours. Une fois les travaux complétés, le ministère sera doté de liens qui lui permettront de contrôler en totalité, sans intermédiaire, le flux et la sécurité des données entre le « 12 Saint-Louis » et le « 8 Cook ».

Pour la préparation du budget, soulignons la mise en place d'un nouvel environnement parallèle décentralisé, complètement isolé, amenant une flexibilité améliorée et une sécurité renforcée. L'équipe du service à la clientèle a installé et a configuré tous les

postes requis. Elle a réalisé une plus grande couverture horaire du support aux utilisateurs pendant cette période intensive. L'équipe du service de réseau a fourni et géré toute l'infrastructure réseautique, serveurs, copies de sécurité et imprimantes. Enfin, l'équipe des systèmes administratifs a consolidé le système de contrôle avec code à barre pour le prêt des documents budgétaires.

6.2.5 Ressources matérielles

La Direction des ressources matérielles vient en support aux autres unités administratives du Ministère en offrant des services en courrier et messagerie, en approvisionnement, en reprographie, en télécommunications, en aménagement, en sécurité des biens et des personnes ainsi qu'en service conseil en matière de gestion contractuelle.

En 1999-2000, la Direction des ressources matérielles a coordonné la mise en application de la Loi sur le tabac au Ministère. À cette fin, nous avons préparé et fait connaître les modalités d'application de cette loi au Ministère; installé un fumoir dont la mise aux normes est à faire avant le 17 juin 2001 et procédé à l'affichage réglementaire. Le tout a été complété à temps pour l'entrée en vigueur de la loi le 17 décembre 1999.

La Direction des ressources matérielles dans l'objectif de rationaliser ses espaces a collaboré avec la Société immobilière du Québec à la mise en place d'un projet pilote concernant l'ameublement intégré au 12, rue Saint-Louis, Québec. Ce projet s'est fait avec la Direction de l'informatique et s'est avéré rentable avec des gains d'espace significatifs.

Partie III

La qualité des services aux citoyens

Placements Québec

Placements Québec, l'organisme responsable de la vente et de la gestion des produits d'épargne du Québec, vise une amélioration continue du service à sa clientèle. Ainsi, on donne suite dans un délai de 48 heures aux demandes de recherches et de plaintes qui lui sont formulées.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux préparatoires au projet de Loi sur l'administration publique, Placements Québec a analysé différents critères qui pourraient être intégrés à une éventuelle « Déclaration de services aux citoyens ».

Partie IV

La représentation des groupes cibles

Entre le 1^{er} avril 1999 et le 31 mars dernier, le ministère a embauché 9 personnes handicapées. Sept (7) membres de communautés culturelles ont également joint notre organisation.

Partie V

La Politique linguistique du ministère

La politique linguistique du ministère est entrée en vigueur en juin 1999 après que le Comité permanent, suite à l'Avis de l'Office de la langue française, eût apporté des modifications au projet.

Par rapport aux objectifs de la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information, notons que les travaux préparatoires à l'an 2000 et le remplacement de l'ordinateur central du Ministère par la refonte des applications sur plate-forme mini-ordinateur ont permis de compléter la francisation des systèmes.

Du côté des équipements personnels et de la bureautique, le déploiement du réseau, la normalisation de logiciels francisés et le remplacement du parc par du matériel multilingue dont les claviers sont conformes à la norme ACNOR font en sorte que tous les postes de travail sont maintenant conformes à la politique. De plus, nous sommes à remplacer le client réseau anglais par une version française, dernier élément pour se conformer en tout point à la politique. Enfin, dans le domaine de l'utilisation de logiciels français spécialisés en fiscalité, en économie et en finance, compte tenu de la spécificité du domaine, la francisation maximale a été atteinte. Nous continuons d'être à l'affût si une amélioration devenait possible.

Grâce à la sensibilisation et à la vigie exercée dans le processus des commandes et des achats, de la refonte et du développement des applications en français et une meilleure disponibilité des équipements conformes à la politique gouvernementale, le Ministère a terminé sa phase de consolidation. Il s'affaire maintenant à maintenir le haut niveau atteint en matière d'application de la politique linguistique dans les technologies de l'information.

Partie VI

La protection des renseignements personnels

Création du Comité de protection des renseignements personnels

Le ministère des Finances a, le 14 octobre 1999, créé son Comité de protection des renseignements personnels. Ce comité a la responsabilité d'assurer le suivi des actions afin de se conformer aux recommandations formulées par la Commission d'accès à l'information dans ses rapports de juin et d'octobre 1998. Il doit de plus planifier, initier et voir à la tenue d'activités régulières de sensibilisation auprès de tout le personnel du ministère, sur tous les volets de la protection des renseignements personnels. Le comité procède enfin à une évaluation annuelle du niveau de protection des renseignements personnels afin d'en faire état dans le rapport annuel du ministère. Le comité compte 21 membres dont 2 représentent des organismes publics. (l'Inspecteur général des institutions financières et de la Régie de l'assurance-dépôts du Québec).

Adoption du plan d'action en matière de protection des renseignements personnels

Le 8 novembre 1999, le Comité de protection des renseignements personnels a adopté à l'unanimité le plan d'action du ministère des Finances sur la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information. Ce plan d'action présente les grandes lignes directrices en matière de protection de renseignements personnels auxquelles le ministère doit se soumettre. Une copie du plan d'action a été transmise au Secrétaire général du ministère du Conseil Exécutif.

Les activités de sensibilisation

Le ministère des Finances s'est doté de directives relatives aux sondages pour lesquels sont utilisés des renseignements personnels, aux détenteurs d'actifs informationnels et au traitement et la destruction de tout renseignement, registre, donnée, logiciel, système d'exploitation ou autre bien protégé par un droit d'auteur, emmagasiné sur un équipement micro-informatique ou un support informatique amovible.

Le ministre des Finances a de plus initié une démarche auprès de 15 sociétés d'État sous sa responsabilité afin de les inciter à mettre en œuvre des mesures appropriées en matière de protection des renseignements personnels. À cette fin, les grandes lignes

du plan d'action que s'est donné le ministère, leur ont été communiquées.

Finalement, le ministère des Finances s'est donné comme objectif de faire le lien avec les organismes relevant de lui et dont la taille ne justifie pas l'instauration d'un comité de protection des renseignements personnels. Ainsi, à la suite de chacune des rencontres du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances transmet aux sociétés et organismes, qui lui sont rattachés, la documentation provenant du Réseau des responsables.

Priorités d'action que s'est données le ministère en matière de protection des renseignements personnels pour l'exercice financier 2000-2001

Pour l'exercice financier 2000-2001, les activités de sensibilisation seront poursuivies et des activités de formation seront entreprises. De plus, dans le cadre d'un plan d'amélioration continue en protection des renseignements personnels, chaque action nécessitant l'utilisation de renseignements personnels sera évaluée avec soin afin qu'elle soit toujours conforme aux exigences générales prévues par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de la collecte à la destruction des renseignements. Enfin le ministère des Finances posera un diagnostic sur la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs, aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Partie VII

Annexes

Annexe I

Lois relevant de l'autorité du ministre des Finances au 1^{er} avril 1999

- Loi sur l'administration financière
L.R.Q., c. A-6
- Loi sur l'assurance automobile (en partie) ¹
L.R.Q., c. A-25
- Loi sur l'assurance-dépôt
L.R.Q., c. A-26
- Loi sur les assurances
L.R.Q., c. A-32
- Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec
L.R.Q., c. C-2
- Loi sur les caisses d'entraide économique
L.R.Q., c. C-3
- Loi concernant certaines caisses d'entraide économique ²
L.R.Q., c. C-3.1
- Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4
- Loi sur les caisses d'épargne et de crédit
L.R.Q., c. C-4.1
- Loi sur les clubs de chasse et de pêche
L.R.Q., c. C-22
- Loi sur les clubs de récréation
L.R.Q., c. C-23
- Loi sur les compagnies
L.R.Q., c. C-38
- Loi sur les compagnies de cimetièrre
L.R.Q., c., C-40
- Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité
L.R.Q., c. C-44
- Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone
L.R.Q., c. C-45
- Loi sur les compagnies minières
L.R.Q., c. C-47
- Loi sur la constitution de certaines églises
L.R.Q., c. C-63
- Loi sur les corporations de cimetièrres catholiques
romains
L.R.Q., c. C-69
- Loi sur les corporations de fonds de sécurité
L.R.Q., c. C-69.1
- Loi sur les corporations religieuses
L.R.Q., c. C-71
- Loi sur le courtage immobilier
L.R.Q., c. C-73.1
- Loi sur les dépôts et consignations
L.R.Q., c. D-5
- Loi sur la distribution de produits et services financiers
L.R.Q., c. D-9.2
- Loi sur les dossiers d'entreprises
L.R.Q., c. D-12
- Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire
L.R.Q., c. E-4.01
- Loi sur les évêques catholiques romains
L.R.Q., c. E-17
- Loi sur les fabriques
L.R.Q., c. F-1
- Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
L.R.Q., c. F-3.1.2
- Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.)
L.R.Q., c. F-3.2.1
- Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux
L.R.Q., c. F-5.1
- Loi sur l'information concernant la rémunération des dirigeants de certaines personnes morales
L.R.Q., c. I-8.01
- Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières
L.R.Q., c. I-11.1
- Loi sur l'Institut de la statistique du Québec
L.R.Q., c. I-13.011
- Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec
L.R.Q., c. I-16.1
- Loi sur la liquidation des compagnies
L.R.Q., c. L-4

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (en partie)³

L.R.Q., c. M-14

Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations

L.R.Q., c. P-16

Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales

L.R.Q., c. P-45

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales

L.R.Q., c. R-2.2.1

Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (en partie)⁴

L.R.Q., c. R-5

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal

L.R.Q., c. R-21

Loi sur la Société des loteries du Québec

L.R.Q., c. S-13.1

Loi sur la Société générale de financement du Québec

L.R.Q., c. S-17

Loi sur les sociétés d'entraide économique

L.R.Q., c. S-25.1

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne

L.R.Q., c. S-29.01

Loi sur les sociétés de prêts et de placements

L.R.Q., c. S-30

Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance

L.R.Q., c. S-31

Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux

L.R.Q., c. S-32

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux

L.R.Q., c. S-37.01

Loi sur les syndicats professionnels

L.R.Q., c. S-40

Loi sur les terrains de congrégations religieuses

L.R.Q., c. T-7

Loi sur les valeurs mobilières

L.R.Q., c. V-1.1

Les lois visées à l'article 41 de la Loi sur l'Inspecteur général des institutions financières.

1 Titre VI, relatif au Groupement des assureurs automobiles et Titre VII, relatif aux données statistiques et renseignements devant être fournis par les assureurs.

2 Sauf en ce qui concerne les pouvoirs et les responsabilités qu'elle confère ou impose au Directeur général des élections, ainsi qu'en ce qui concerne les dispositions fiscales, lesquelles relèvent du ministre du Revenu.

3 Fonctions relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de courses, visées au paragraphe 8° de l'article 2 (Décret 1239-98, du 30/09/98).

4 Dispositions relatives au fonds des services de santé et au fonds de roulement.

Annexe II Personnel de direction au 31 mars 2000

Ministre	Bernard Landry	Directeur de la prévision et gestion du service de la dette	Claude Royer (intérim)
Sous-ministre	Gilles Godbout	Directeur du financement à long terme	Gaston Simoneau
Sous-ministre associé aux politiques fiscales et budgétaires/ institutions financières	Jean St-Gelais	Directeur des opérations de trésorerie	Michel Beaudet
Sous-ministre adjoint au financement, gestion de la dette et opérations financières	Bernard Turgeon	Directeur de la gestion des risques	Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint aux sociétés d'État, à l'organisation financière et aux politiques comptables	Mario Bouchard	Directeur de l'émission des emprunts	Hugues Noël de Tilly
Sous-ministre adjoint aux politiques économiques	Abraham Assayag	Sociétés d'État, organisation financière et politiques comptables	
Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales	Luc Meunier	Directeur général des sociétés d'État	Vacant
Contrôleur des finances	Nathalie Tremblay	Direction de l'organisation financière	Jacques Caron
Directeur des affaires juridiques*	Jean Dubé	Direction des sociétés d'État	Vacant
Secrétaire du Ministère	Jean-Charles Beaulieu	Politiques fiscales, budgétaires et institutions financières	
Financement, gestion de la dette et opération financières		Directeur général de l'analyse et de la prévision de revenus budgétaires	Mario Albert
Directeur général de la gestion de l'encaisse et de la dette publique	Bob McCollough	Directeur de l'analyse et de la prévision des revenus autonomes	Daniel Prud'Homme
Directeur de la gestion de l'encaisse	David Tremblay	Directeur de l'analyse des politiques financières fédérales-provinciales	Daniel Bienvenue
Directeur de la gestion de la dette publique	François Martel	Directeur général des politiques budgétaires et des prévisions financières	Clément D'Astous
Directeur de la conciliation bancaire	Jean-Pierre Fillion	Directeur de l'analyse et des prévisions financières	François Tardif
Directeur général des politiques financières	Jacques Poirier	Directeur de l'analyse et des politiques budgétaires	Richard St-Pierre
Directeur de l'organisation financière	Jacques Caron	Directeur des politiques relatives aux institutions financières	André Legault
Direction du fonds de financement	Vacant	Directeur du développement du secteur financier	Michel Lafleur

* Sous l'autorité du ministère de la Justice.

Directeur de la réglementation et du suivi du secteur financier	Maurice Lalancette	Directeur de l'exploitation	René Bélanger
Directeur général de la fiscalité	Réal Tremblay	Directeur du développement 1	Guy Lambert
Directrice des impôts	Lise Gauthier	Directeur du développement 2	Gilles Girard
Directrice des taxes	Lyne Dussault	Directeur de la technologie et des bases de données	Guy St-Onge (intérim)
Directeur général des politiques de taxation et responsable du BDNE	Luc Monty	Directeur général de la comptabilité gouvernementale	Michel Bujold
Directeur du Bureau de développement de la nouvelle économie	Vacant	Directeur du pilotage des systèmes	Roland Letarte
Directeur des régimes fiscaux et des mesures structurantes applicables aux entreprises	Carl Gauthier	Directeur des rapports financiers et comptes publics	Yves Frenette
Direction des régimes d'imposition et de transferts aux particuliers et de la taxe de vente	Gérald Tremblay	Directrice de la normalisation et de la recherche en comptabilité	Monique Delisle
Directeur général de la planification, de la tarification et de la fiscalité locale	Jean-Guy Lebel	Directeur de l'analyse comptable, mission gouvernementale et dette	Ubaldo Gagné
Directeur de la tarification et des politiques autochtones	André Brindamour	Directeur de l'analyse des autres missions	Jacques Chamberland
Politiques économiques		Directeur des ententes fédérales-provinciales	Othman Mzoughi
Directeur de la conjoncture internationale et financière	Yves Blouin	Contrôleur adjoint et directeur général du contrôle et de la vérification	Vacant
Directeur de l'analyse et politiques macro-économiques	Henri Czekalski	Directeur général adjoint mission sociale	Pierre Pelletier
Directeur de la conjoncture et prévision économique	Denis Timmons	Directeur des mandats spéciaux	Yvan Giroux
Directeur de l'analyse des investissements et des projets spéciaux	Yves Ouellet	Directeur du contrôle des systèmes en développement et centraux	Alain Fortin
Directeur général du développement et suivi des politiques économiques	Vacant	Directeur de la mission économique	André Caron
Directeur général adjoint du développement et suivi des politiques économiques	Gérard Harvey	Directeur de la mission éducative et culturelle	Vacant
Contrôleur des finances		Directrice du projet GIRES – ressources financières	Christiane Côté
Contrôleur des finances	Nathalie Tremblay	Administration	
Directeur général des systèmes d'information	Guy St-Onge	Directeur général de l'administration	Léandre Nadeau
		Directeur du personnel	Paul L'Archevêque

Directeur des ressources financières	Marcel Paré
Directeur des communications	Claude Sicard
Directeur de l'informatique	Claude Perron
Directeur des ressources matérielles	Serge Picard

Annexe III

Liste des principales publications du ministère des Finances

JUIN 1999

Statistiques fiscales des sociétés
Année d'imposition 1995
Édition 1999

JUILLET 1999

Statistique fiscale des sociétés
Année d'imposition 1996
Édition 1999

SEPTEMBRE 1999

Dépenses fiscales
Édition 1999

Profil financier du Québec
Septembre 1999

Synthèse des opérations financières
1^{er} trimestre 30 juin 1999

OCTOBRE

**L'Économie et les finances publiques
du Québec**
Constats et orientations 1999

NOVEMBRE 1999

Statistiques fiscales des particuliers
Année d'imposition 1997
Édition 1999

DÉCEMBRE 1999

Synthèse des opérations financières
2^e trimestre 30 septembre 1999

MARS 2000

Comptes publics
Volume 1
États financiers consolidés du gouvernement
du Québec
Année financière terminée le 31 mars 1999

Comptes publics
Volume 2
Revenus, crédits et dépenses du Fonds consolidé
du revenu du gouvernement du Québec
Année financière terminée le 31 mars 1999

Profil financier du Québec
Mars 2000

BUDGET 2000-2001

Discours sur le budget
Renseignements supplémentaires sur les mesures
du budget
Plan budgétaire
Points saillants
Dépliant budget
Pour une société branchée
La réduction de l'impôt des particuliers

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en décembre 2000
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville